



Lettre aux usagers

Fontenay-aux-Roses, le 17/02/2021,

Madame, Monsieur,

L'équipe du CCJL travaille activement à l'ajustement des activités freinées par la pandémie et à organiser chaque fois que possible des modalités d'exercice jusqu'en juillet qui rattrapent les cours ou activités qui n'ont pu avoir lieu.

Pour certaines activités, nous savons ne pouvoir réaliser en totalité ce rattrapage, aussi avons-nous suspendu le prélèvement prévu en novembre pour toutes les activités et en janvier 2021 pour les activités bien-être qui n'ont pu avoir lieu en présentiel et pour lesquelles il n'y a pas eu de cours en visioconférence.

En février 2021, le prélèvement est suspendu pour les activités adultes de la façon suivante :

- pour les usagers inscrits à une activité adulte sans présentiel et sans visioconférence : prélèvement suspendu dans son intégralité
- pour les usagers également inscrits et ayant réglé plusieurs activités dont certaines perdurent en présentiel (enfants), en visioconférence ou ne bénéficient d'aucun enseignement : le prélèvement sera minoré uniquement du montant de l'activité adulte qui n'est pas assurée.

Je rappelle que l'inscription à ces activités est annualisée. Pour ceux qui règlent par prélèvement, ceux-ci sont prévus sur 6 périodes.

Etant donné les contraintes sanitaires, nous sommes confrontés à de l'imprévu et notre priorité est de maintenir chaque fois que possible l'activité, quitte à mobiliser de nouvelles plages horaires sur des temps de vacances et jusqu'au mois de juillet.

Cette gestion est complexe et nous sommes à votre disposition pour l'expliquer.

La mise à plat définitive des cours réalisés et de ceux qui n'auront pu l'être, et le différentiel qui en résulterait sera finalisé courant du mois de juillet. A ce moment-là, nous individualiserons chaque situation.

Bien à vous,

La Présidente
Françoise Gagnard